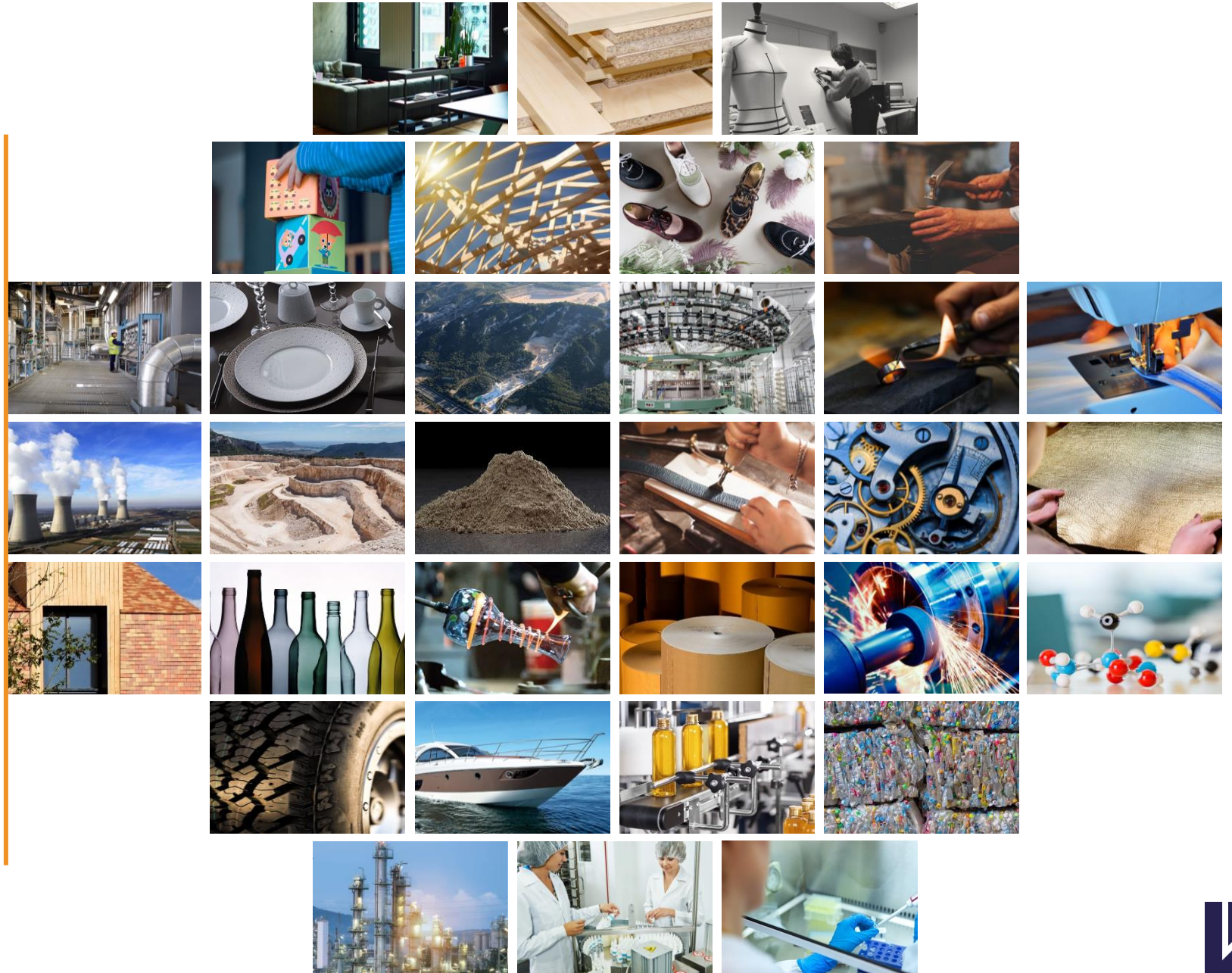




COMPÉTENCES
INDUSTRIES

PANORAMA DES BRANCHES PROFESSIONNELLES 2020



LE PANORAMA DES BRANCHES PROFESSIONNELLES D'OPCO 2i



COMPÉTENCES
INDUSTRIES

OPCO 2i a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les entreprises et les salariés de 32 branches professionnelles de l'industrie en France métropolitaine dans la mise en œuvre de leurs projets compétences, formations et alternance. À cet effet, les partenaires sociaux ont créé l'Observatoire Compétences Industries. Ce dernier a notamment pour mission de réaliser la consolidation des données sur l'emploi et la formation professionnelle de l'ensemble des 32 branches auprès desquelles intervient OPCO 2i.

Ce panorama interindustriel fournit un état des lieux harmonisé sur l'ensemble du périmètre d'OPCO 2i. Chaque panorama de branche présente les mêmes indicateurs, avec les mêmes sources de données, déclinés sur 4 volets.

LES VOLETS D'UN PANORAMA DE BRANCHE :

		Sources :			Sources :
Économique	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'entreprises et répartition par taille▪ Nombre d'établissements et répartition géographique▪ Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none">- INSEE (DADS, ESANE, REE)- DARES- ACOSS	Alternance	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'alternants▪ Répartition des alternants par région▪ Répartition des alternants par taille d'entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Données OPCO 2i
Emploi	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de salariés▪ Répartition géographique, par taille d'entreprises, par âge, par famille de métiers, par sexe, CSP et contrat	<ul style="list-style-type: none">- Table de croisement IDCC/APE- Entretiens avec des experts techniques	Enjeux	<ul style="list-style-type: none">▪ Enjeux principaux de la branche dans les années à venir vis-à-vis du contexte et des besoins	<ul style="list-style-type: none">- Entretiens avec des experts techniques- Publications



INDUSTRIES CÉRAMIQUES



1,4 Md€
chiffre d'affaires



250
entreprises

Hors entreprises individuelles



7 700
salariés



188
alternants



PORTRAIT

Les chiffres clés 2018



1,4 Md€ chiffre d'affaires

- 40% environ à l'export
- 50% en produits réfractaires



250 entreprises

- 80% de moins de 50 salariés
- 1 région majeure : Nouvelle Aquitaine

2019



7 700 salariés

- 50% en production
- 33% de femmes

2020



188 alternants

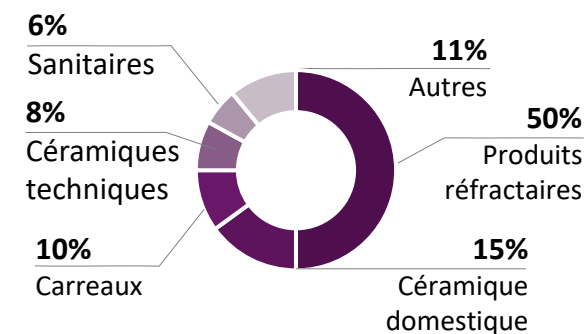
- 136 apprentis
- 52 contrats de professionnalisation

Les activités et secteurs

L'industrie céramique en France recouvre la production d'articles en céramique traditionnels tels que les carreaux, les produits réfractaires, la vaisselle et les appareils sanitaires, mais également la céramique technique dont les isolateurs électriques ou des pièces spécifiques destinées à des secteurs de pointe (aéronautique, médical, défense, électronique...).

Outre leurs usages domestiques, les produits en céramique sont utilisés pour leurs propriétés : en particulier leur dureté, leur résistance à la chaleur et leur isolation thermique et électrique. Ils sont ainsi utilisés dans de très nombreuses applications dans les secteurs du bâtiment (carrelage, sanitaire), de la sidérurgie (réfractaires), de l'automobile (filtres à particules et bougies), de l'aéronautique, de l'électronique (condensateurs) ou encore de l'industrie verrière (réfractaires).

Répartition du CA



Sources – Esane 2018

Le périmètre des données statistiques

Les indicateurs de la branche de l'Industries Céramiques sont définis à partir du code IDCC de la branche : 1558. Les salariés de la branche sont répartis globalement sur les codes APE principaux 23.20Z, 23.31Z, 23.41Z, 23.42Z, 23.43Z, 23.44Z et 23.49Z. Afin de prendre en compte l'ensemble des salariés de la branche, ce portrait intègre également 600 salariés du code APE 08.12Z (Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin), ainsi que quelques centaines de salariés des codes APE suivants : 23.14Z, 23.61Z, 29.99Z, 43.13Z et 46.73B.

Les nombres d'entreprises et d'établissements ne tiennent pas compte des 2 000 entreprises individuelles du code APE 23.41Z produisant de la vaisselle. La liste complète des codes APE pris en compte pour le calcul des différents indicateurs de la branche est en annexe.



Les informations clés

Un nombre d'entreprises très stable de 2015 à 2018 avec **250 entreprises**. On note néanmoins plusieurs fermetures de gros sites industriels depuis.

Une majorité de TPE / PME et **quelques ETI sur des produits techniques** avec un marché à l'export.

Des **dynamiques très diverses au sein de la branche** en fonction des types de produits et des marchés servis.

250 entreprises

Nombre d'entreprises - REE 2015-18

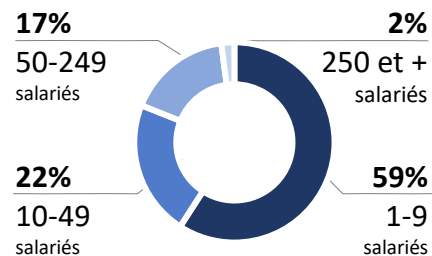


2015 2016 2017 2018

La situation des entreprises du secteur est contrastée avec des créations d'entreprises de la céramique technique et a contrario la fermeture de quelques sites de production de carrelage et de sanitaires.

Quelques ETI leaders

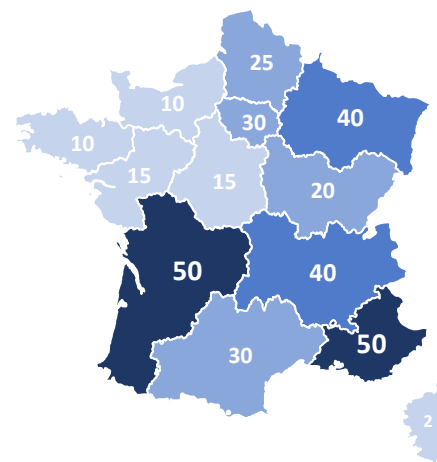
Part des entreprises - REE 2018



Autour de quelques ETI majeures concentrées chacune sur une spécialité (céramiques réfractaires, carrelage ou porcelaine), la branche est principalement composée de TPE/PME.

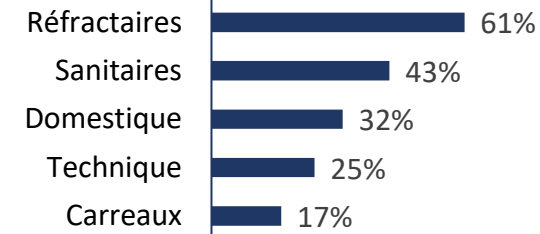
340 établissements

Nombre d'établissements - REE 2018



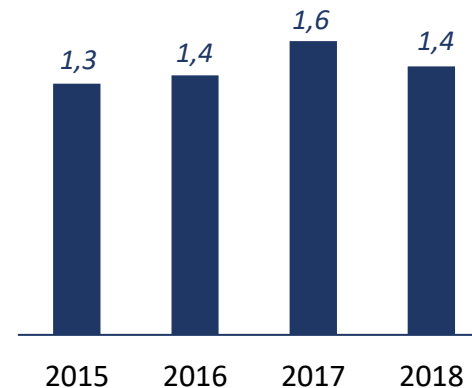
Les établissements de la branche sont répartis sur l'ensemble du territoire avec certaines spécificités sectorielles, par exemple l'industrie réfractaire en Hauts-de-France et l'artisanat en PACA.

% du CA par produit à l'export



1,4 Milliard de CA

CA (Md€) par secteur - Esane



Le chiffre d'affaires du secteur provient pour 50% de la fabrication de céramiques réfractaires, très dépendantes des investissements réalisés dans les industries sidérurgiques et verrières et de l'évolution du secteur du bâtiment qui a connu une hausse en 2017.



Les informations clés

Un secteur qui subit une érosion d'année en année subissant les **impacts de la concurrence mondiale**.

Un **tissu d'entreprises de plus de 50 salariés dans lesquelles sont concentrés les salariés** et de TPE locales.

Un **métier historique avec un fort savoir-faire et de l'innovation** notamment dans le domaine des céramiques techniques.

7 700 salariés

Nb salariés en milliers – ACOSS

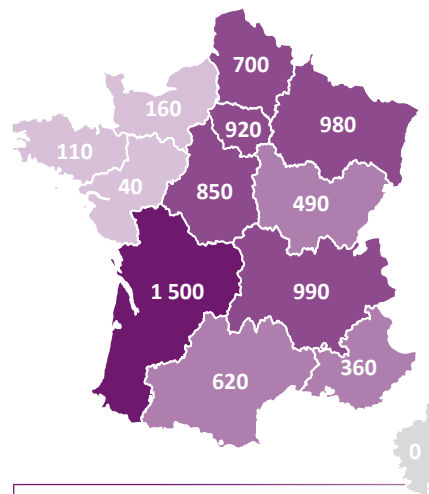


2016 2017 2018 2019

Le secteur connaît une érosion de ses effectifs. Là aussi avec une différence selon les activités. Les productions de sanitaires/carreaux souffrent de la concurrence étrangère quand la production de vaisselles se différencie par le haut de gamme et la céramique technique par l'innovation.

Un ancrage historique

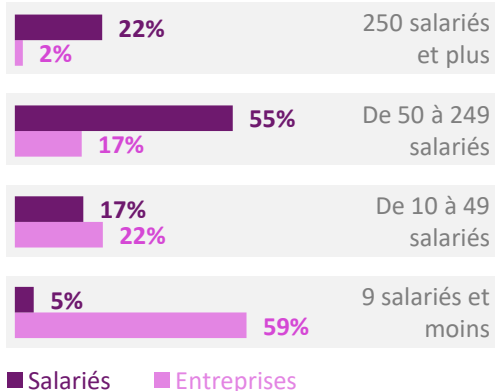
Nb salariés – ACOSS 2019



Une part importante des salariés est concentrée en région Nouvelle-Aquitaine, essentiellement autour de Limoges où l'on trouve le bassin historique de fabrication de porcelaine.

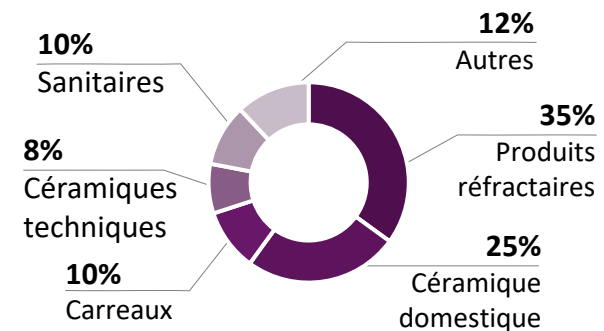
Des salariés regroupés

Part des entreprises/salariés – DARES 2017



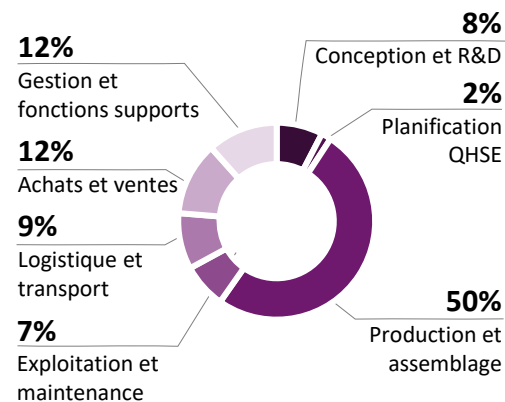
La majorité des salariés se concentrent dans un nombre limité d'entreprises de plus de 50 salariés, sur des sites de production historiques.

Répartition des effectifs



La production au cœur

Part des salariés - DADS 2015



Avec 50% des effectifs employés à la production, le secteur emploie principalement des ouvriers qualifiés avec un fort savoir-faire. On note aussi une forte proportion d'ingénieurs en R&D pour innover dans un secteur très concurrentiel ouvert à l'international.



Les informations clés

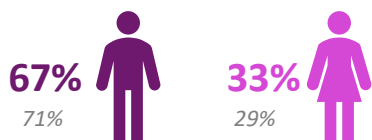
Un **taux de féminisation plus élevé** que la moyenne de l'interindustrie.

Une **majorité d'Ouvriers Qualifiés sur des métiers techniques** avec un savoir-faire très spécifique de céramistes.

Une **très forte proportion de CDI et une faible part d'apprentis** dans un secteur qui voit sa population vieillir et qui rencontre des difficultés à attirer des jeunes.

33 % de Femmes

Part des salariés par sexe – DARES 2017

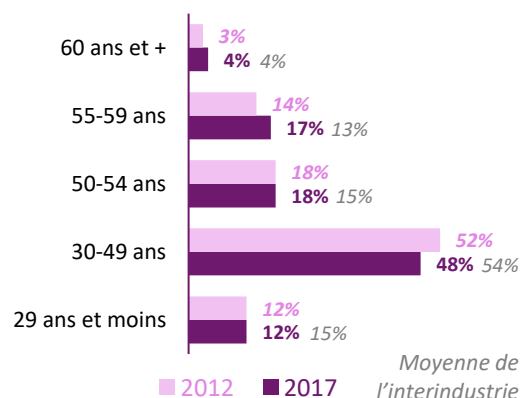


Moyenne de l'interindustrie

Le taux de féminisation est supérieur à la moyenne de l'interindustrie. Cela s'explique, entre autres, par la nature des produits associés à la décoration et aux opérations délicates effectuées sur ce genre de produit.

39% de plus de 50 ans

Part des salariés par âge – DARES 2017

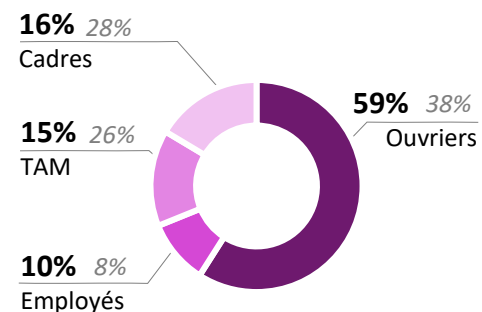


Moyenne de l'interindustrie

La population des salariés présente un profil similaire au reste de l'industrie avec un vieillissement tendanciel qui va nécessiter l'embauche et la formation de jeunes dans les années à venir.

69 % d'ouvriers/employés

Part des salariés par CSP – DARES 2017

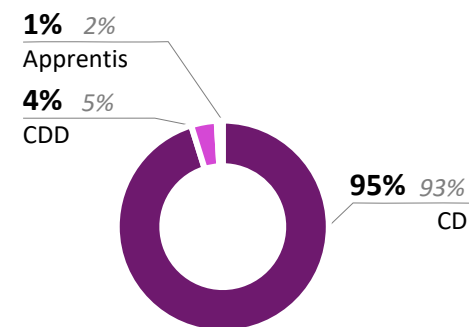


Moyenne de l'interindustrie

L'industrie céramique nécessite de nombreuses opérations manuelles de modelage, finition, manutention et contrôles visuels des processus et des produits ce qui explique la part importante d'ouvriers (59%).

95 % de CDI

Part des salariés par contrat – DARES 2017



Moyenne de l'interindustrie

95% des salariés dans les entreprises de la branche sont en CDI. La répartition ne prend néanmoins pas en compte l'intérim qui peut représenter une part non négligeable en production dans certaines entreprises.



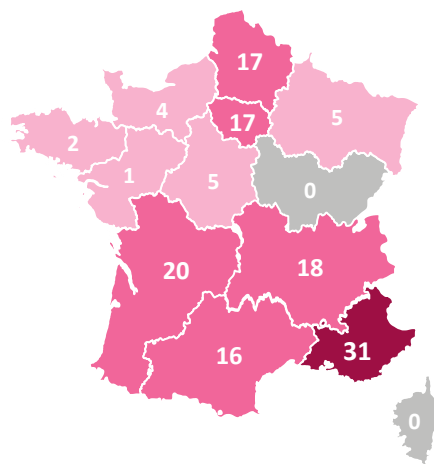
ALTERNANCE

APPRENTISSAGE

136 apprentis au 31/12/2020

23% en PACA

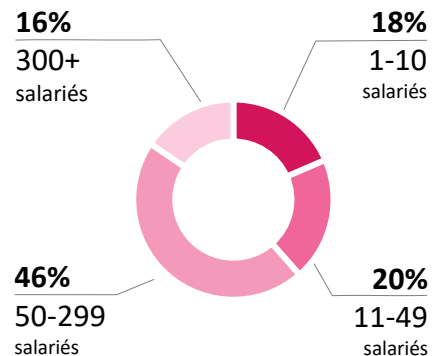
Nb d'apprentis par région – OPCO 2i



Les entreprises de la branche recourent au contrat d'apprentissage dans une proportion de 18 contrats pour 1 000 salariés.

46% dans les 50 à 299 salariés

Apprentis par taille d'entreprise – OPCO 2i



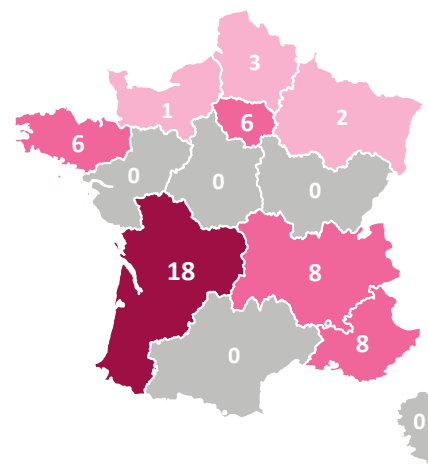
La majorité des salariés en contrat d'apprentissage de la branche sont employés par des entreprises de 50 à 299 salariés (46%).

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

52 contrats au 31/12/2020

35% en Nouvelle-Aquitaine

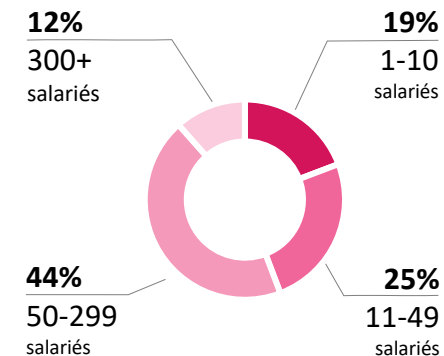
Nb de contrats de pro. par région – OPCO 2i



Les entreprises de la branche recourent au contrat de professionnalisation dans une proportion de 7 contrats pour 1 000 salariés.

44% dans les 50 à 299 salariés

contrats de pro. par taille d'entreprise – OPCO 2i



La majorité des salariés en contrat de professionnalisation de la branche sont employés par des entreprises de 50 à 299 salariés (44%).



ENJEUX

Principales problématiques et évolutions du contexte de l'activité de la branche



- Tout comme le reste de l'industrie, et plus particulièrement les activités mettant en œuvre des processus consommateurs d'énergies et de matières premières, les industriels de la céramique doivent travailler à :
 - La **réduction de leurs émissions de CO₂**
 - **L'efficacité énergétique**
 - Le respect **des réglementations sur les produits chimiques**
 - **L'économie circulaire** : Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) du bâtiment, recyclage des produits pour économiser la matière première, etc.



- L'industrie de la céramique a vu son activité fortement impactée par la crise sanitaire. L'impact est différent selon les secteurs clients :
 - L'arrêt des chantiers du bâtiment a entraîné la chute de la demande de céramique pour la construction (carreau, sanitaires). Les carnets de commandes sont néanmoins reportés et le marché a repris fin 2020.
 - L'arrêt ou la diminution des activités de la majorité des industries a entraîné une forte diminution de la demande de céramiques techniques, notamment dans l'aéronautique et le spatial.
 - La mise à l'arrêt de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration, de l'événementiel et la fermeture temporaire des commerces ont entraîné une forte chute de la demande des produits d'arts de la table en céramique.

On estime ainsi une baisse de 20 à 30% de l'activité des céramistes entre mars et juin 2020.

- La crise aura néanmoins des impacts différents selon les marchés, car la reprise est relativement soutenue dans l'industrie ce qui devrait épargner les céramiques techniques et réfractaires, mais elle est faible pour les arts de la table compte tenu de la prolongation des mesures sanitaires pour les secteurs clients.

Principaux enjeux pour l'emploi et la formation des salariés de la branche



- Comme la majorité des branches industrielles, l'industrie céramique fait face à des **difficultés de recrutement** pour renouveler sa **population de salariés qui est vieillissante**. La branche travaille ainsi activement au **développement de l'attractivité** de ses activités et de ses métiers. Ce travail passe notamment par une **enquête de branche approfondie**.
- **La formation** française est reconnue et **dynamique** à travers **l'Institut de Céramique Française** au sein de l'AFPI Limousin avec des moyens importants, un réseau d'experts, des centres techniques et des laboratoires universitaires ainsi qu'une plateforme technologique de 1 000 m². L'innovation est également dynamisée par le **pôle européen de la céramique** basé à Limoges. La branche dispose de son propre CFA.



- L'innovation est au cœur des enjeux de l'industrie qui a besoin de **profils ingénieurs et techniciens** pour conduire des recherches sur de nouveaux produits et optimiser ses processus de production, notamment au niveau chimique. Ces innovations doivent être accompagnées de **montées en compétences des salariés sur ces sujets de R&D** :
 - emploi de la céramique de Zirconium dans la joaillerie
 - utilisation des céramiques techniques dans les revêtements de mur et de sol
 - création de nouveaux emballages mêlant papier et céramique pour remplacer le plastique
 - création de blindage transparent
 - masque de protection avec des cartouches filtrantes en céramique
 - etc.



ANNEXES

GLOSSAIRE

TPE	<p>Les très petites entreprises (ou microentreprises MIC) sont les entreprises occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les microentreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME) - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les TPE désignent en ce sens les entreprises de 1 à 9 salariés.</p>
PME	<p>Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les PME désignent en ce sens les entreprises de 1 à 249 salariés.</p>
ETI	<p>Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les ETI désignent en ce sens les entreprises de 250 à 4 999 salariés.</p>
GE	<p>Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ou avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les GE désignent en ce sens les entreprises de plus de 5 000 salariés.</p>
Branche	<p>Abus de langage désignant une branche professionnelle. Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective – Ministère du travail.</p>
Secteur	<p>Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée) - INSEE.</p>
Filière	<p>La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini - INSEE.</p>
IdF	<p>Île-de-France</p>
AURA	<p>Auvergne-Rhône-Alpes</p>
kT	<p>1 000 tonnes</p>
k€	<p>1 000 €</p>
M€	<p>1 000 000 €</p>

LES SOURCES D'INFORMATIONS DES DONNÉES STATISTIQUES



L'INSEE est l'organe de référence en matière de statistiques publiques en France, tous domaines confondus. Il mène en propre un certain nombre d'enquêtes (notamment dans le domaine de l'emploi) et coordonne également les travaux des différents Services statistiques ministériels.



« L'Acoss est la caisse nationale des Urssaf. Elle définit les orientations en matière de recouvrement, de contrôle et de contentieux » sur le périmètre des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales. Elle produit des statistiques sur les embauches, la masse salariale, les effectifs salariés, micro-entrepreneurs et particuliers employeurs.



« La direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques est une direction de l'administration publique centrale française, qui dépend du ministère du Travail. ». Elle produit (sur la base de ses propres enquêtes et de données d'autres organes) des statistiques sur le dialogue social, l'emploi, la formation professionnelle, la santé au travail...



Depuis le 1er avril 2019, l'opérateur de compétences interindustriel, OPCO 2i, rassemble 32 branches professionnelles de l'industrie. Il reprend partiellement ou totalement les champs de compétences des OPCA OPCAİM, OPCA DEFi, OPCA 3+, AGEFOS-PME et OPCALIA . En tant qu'opérateur de compétences, OPCO 2i produit des statistiques sur l'alternance et la formation continue des salariés de ses branches.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Volet économique

Le volet économique s'intéresse aux indicateurs suivants : nombre d'entreprises et répartition par taille, nombre d'établissements et répartition géographique, chiffre d'affaires.

Entreprises

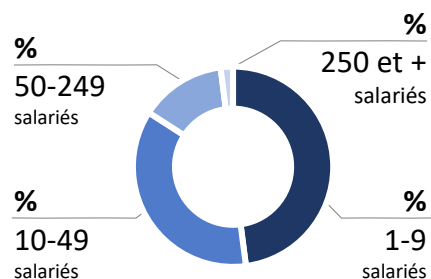
Nombre d'entreprises – REE 2015-18



2015 2016 2017 2018

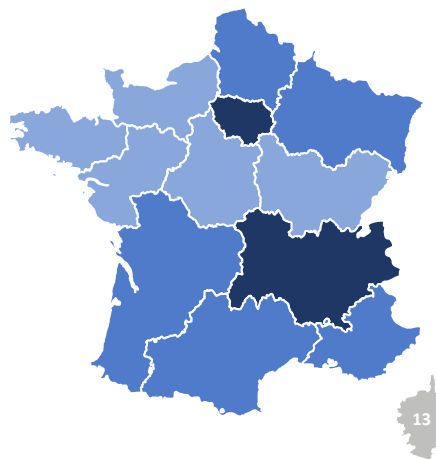
Répartition par taille

Part des entreprises - REE 2018



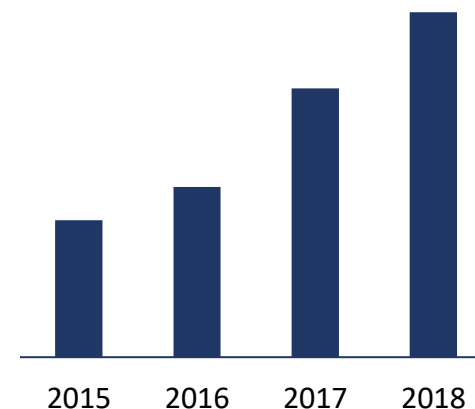
Établissements

Nombre d'établissements - REE 2018



Chiffre d'affaires

CA (Md€) par secteur - Esane



3 sources :

- Le [répertoire des entreprises et des établissements \(REE\)](#) de l'INSEE issu de la base SIRENE. Cette base donne la répartition du nombre d'entreprises et d'établissements par code APE, taille, commune et type pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.
- La [table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#). Elle donne la répartition des salariés des différents IDCC par code APE pour les années 2015, 2016 et 2017 (issue des données de la DSN).
- Les [portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) de la DARES qui donnent, pour les 250 principales conventions collectives, le nombre d'entreprises et le nombre d'établissements pour les années 2015, 2016 et 2017 (issus des données de la DSN).

Méthode de calcul : le nombre et les caractéristiques des établissements et entreprises de la Branche sont reconstruits en multipliant la base REE par la table de passage IDCCxAPE. Les données sont ensuite redressées pour être en cohérence avec les portraits statistiques de Branche du ministère du Travail, lorsqu'ils existent. Les coefficients de corrections 2017 et la table de passage IDCCxAPE 2017 sont appliqués aux données REE 2018.

Exceptions : pour certaines branches, le nombre d'entreprises est calculé en 2020 sur la base [SIRET x IDCC](#) de la DARES (issue de la DSN) qui donne l'IDCC principal par SIRE. Les chiffres de 2015 à 2018 sont ensuite reconstitués à partir des tendances du REE 2016-18 de l'INSEE.

2 sources :

- [L'élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises \(Esane\)](#) de l'INSEE. Elle donne le CA par code APE pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Les secrets statistiques sont comblés par régression linéaire.
- La [table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#) pour les années 2015, 2016 et 2017.

Méthode de calcul : le CA d'une Branche est reconstruit en multipliant la base Esane par la table de passage IDCCxAPE.

Exceptions : pour certaines branches, le CA calculé de cette manière ne représente pas la réalité d'autres sources sont alors utilisées.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Volet emploi

Le volet emploi s'intéresse au nombre de salariés, leur répartition géographique, par taille d'entreprises, par sexe, âge, CSP, contrat et famille de métiers.

Nombre de salariés

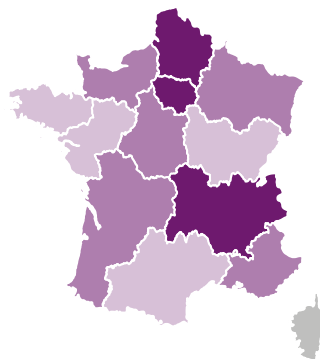
Nb de salariés en milliers - ACOSS



2016 2017 2018 2019

Répartition régionale

Nb de salariés – ACOSS 2019



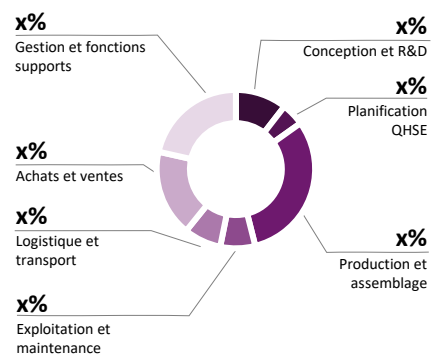
3 sources :

- [Les effectifs salariés de l'Acoss](#) qui donne la répartition du nombre de salariés par code APE, et par commune de 2016 à 2019.
- [La table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#). Elle donne la répartition des salariés des différents IDCC par code APE pour les années 2015, 2016 et 2017 (issue des données de la DSN).
- [Les portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) de la DARES qui donnent, pour toutes les conventions collectives, le nombre de salariés pour les années 2016 et 2017 (issus des données de la DSN).

Méthode de calcul : le nombre et la répartition géographique des salariés de la Branche sont reconstruits en multipliant la base ACOSS par la table de passage DARES/IDCC. Les données sont ensuite redressées pour être en cohérence avec les portraits statistiques de Branche du ministère du Travail, lorsqu'ils existent. Les coefficients de corrections 2017 et la table de passage IDCCxAPE 2017 sont appliqués aux données ACOSS 2018 et 2019. Les données sont également mises en cohérence avec la ventilation régionale des salariés de la DADS 2015.

Par familles de métiers

Part des salariés – DADS 2015



2 sources :

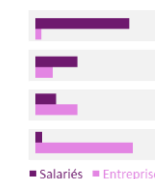
- Données DADS 2015 qui donnent la répartition des salariés par professions et catégories socioprofessionnelles (code PCS).
- Table de correspondance code PCS x familles de métiers OPCO 2i, créée par KYU.

Méthode de calcul : Le nombre de salariés par famille de métiers OPCO 2i est reconstitué en multipliant la base DADS par la table de passage PCS x familles de métiers.

Ces données étant de 2015, elles donnent un aperçu de la répartition par famille de métiers, qui a pu évoluer depuis.

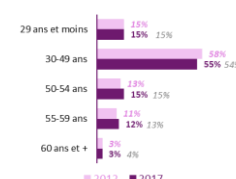
Par taille d'entreprises

#entreprises/salariés – DARES 2017



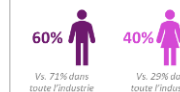
Âge

Part des salariés par âge – DARES 2017



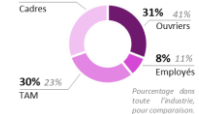
Sexe

Part des salariés par sexe – DARES 2017



CSP

Part des salariés par CSP – DARES 2017



Contrat

Part des salariés par contrat – DARES 2017



1 source :

Les [portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) 2017 de la DARES qui donnent, pour les 250 principales conventions collectives, les portraits sociodémographiques des salariés.

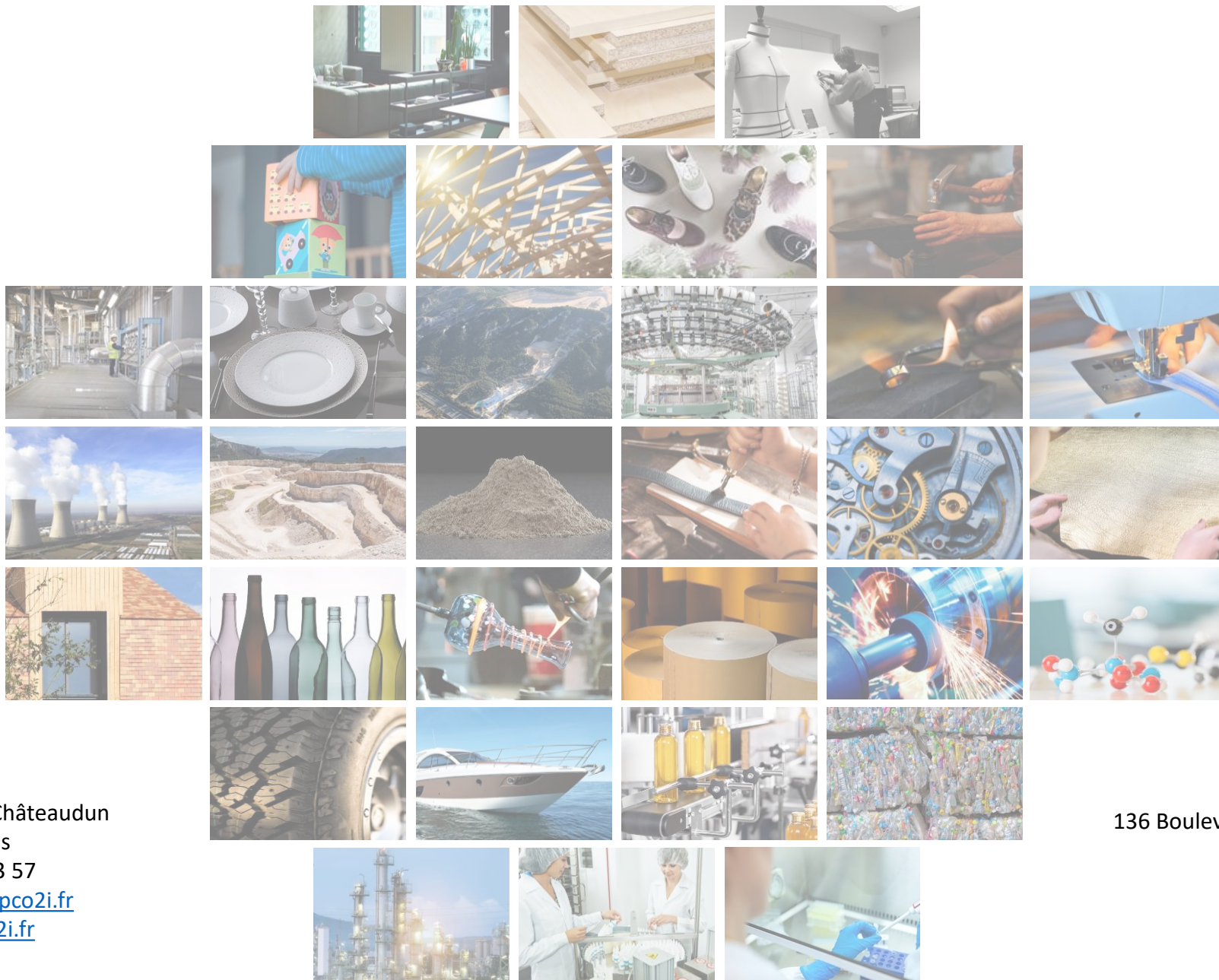
Méthode de calcul : La répartition des salariés pour les différents critères (taille d'entreprises, sexe, âge, CSP, Contrat) est reconstruite à partir des PSB 2017 de la DARES.

Exceptions : Pour les branches pour lesquelles il n'y a pas de portraits statistiques de branche (chaux, ciments, cordonnerie, cuirs et peaux, horlogerie, panneaux de bois), les données viennent de la base de recensement de l'INSEE 2017.

CODES APE ET TAUX DE COUVERTURE INDUSTRIES CÉRAMIQUES

Part des salariés de la branche dans chacun des codes APE – source DARES 2017

0812Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d argiles et de kaolin	4%
2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d entretien	1%
2314Z	Fabrication de fibres de verre	2%
2320Z	Fabrication de produits réfractaires	73%
2331Z	Fabrication de carreaux en céramique	93%
2341Z	Fabrication d articles céramiques à usage domestique ou ornemental	73%
2342Z	Fabrication d appareils sanitaires en céramique	64%
2344Z	Fabrication d autres produits céramiques à usage technique	70%
2349Z	Fabrication d autres produits céramiques	80%
2361Z	Fabrication d éléments en béton pour la construction	1%
2399Z	Fabrication d autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	1%
4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	2%
4673B	Commerce de gros (commerce interentreprises) d appareils sanitaires et de produits de décoration	1%



COMPÉTENCES
INDUSTRIES

55 rue de Châteaudun
75 009 Paris
08 05 69 03 57
contact@opco2i.fr
www.opco2i.fr

136 Boulevard Haussmann
75 008 Paris
01 56 43 34 33
contact@kyu.fr
www.kyu.fr



kyu